



CORTEVAIX

Édito | À la Une-Projet Cure | Budget communal | Village vivant-Divers | Bilan | Nos joies et nos peines |

Infos générales

Horaires de Mairie

Mardi : 8h15-12h15 / 13h-16h

Jeudi : 10h-13h / 13h45-17h45

Samedi : 10h-12h

Tél : 03 85 50 13 89

Agence Postale

Lundi : 13h45-17h

Mercredi : 8h45-12h

Vendredi : 13h45-17h

Samedi : 8h45-12h



Édito - Parole du Maire



Mes chers concitoyens,

Cette période du COVID dure et je n'ai malheureusement pas eu l'occasion de vous rencontrer, d'échanger avec vous, ni de vous expliquer de vive voix les projets que nous menons depuis 8 mois.

La confiance que vous avez placée en nous, nous devons l'honorer en appliquant le programme pour lequel vous nous avez élus.

C'est pourquoi, je vous propose au travers de ce bulletin de vous informer de ce que nous avons entrepris depuis le mois de juillet dernier.

Certains d'entre vous ont été surpris de nous voir travailler autant en mairie avec le 1er Adjoint, mais je dois dire qu'il y avait fort à faire pour relancer juridiquement et administrativement le dossier de la Cure, lancer les différentes commissions en leur fixant leurs missions tout en gérant les affaires courantes de la Commune et répondre aux inévitables impondérables qu'il est toujours nécessaire de traiter en urgence.

Je profite de ce bulletin pour exprimer ma gratitude et mes remerciements à toutes celles et tous ceux qui oeuvrent bénévolement pour faire avancer les dossiers en cours. Souvent, ils travaillent dans l'ombre, ne réclament rien, ne tirent aucune gloire de leurs actions, mais maintiennent le lien social dont nous avons tous besoin.

Sachez que la porte de mon bureau à la mairie est toujours ouverte à quiconque souhaite la pousser et c'est avec plaisir que je vous recevrai.

Bonne lecture à tous,

Prenez soin de vous..

Aymar de Camas

À LA UNE



Projet Cure

Qu'est-ce que la « Cure » ou « ancienne Cure » ?

La commune de Cortevaix est propriétaire d'un ancien presbytère situé au cœur du village en-dessous de l'Eglise. Ce bâtiment de caractère est construit sur 2 niveaux en pierre de pays et dispose d'une superficie habitable d'environ 152 m². Deux tourelles encadrent une galerie mâconnaise en façade principale. A proximité, un petit bâtiment annexe d'environ 40 m² servait de salle de catéchisme. Un parc clos et arboré de 2900 m² apporte du charme à l'édifice. Au fil des années, ce presbytère a changé de destination pour être donné en location jusqu'en 2014. Le bâtiment était composé d'un seul logement sur deux niveaux mais depuis, le manque d'entretien régulier n'a pas permis la poursuite de sa mise en location pour des raisons d'insécurité et d'inconfort. Le bâtiment était devenu vétuste et dépourvu de performances énergétiques et son parc abandonné était en friche.

De quand date le projet de rénovation de la Cure ?

L'idée de réhabiliter la Cure en logements destinés à accueillir des familles, personnes à mobilité réduite et/ou MAM est née **en 2016**. Cette stratégie repose sur 3 piliers. Le premier est d'attirer de nouvelles familles avec enfants, source de vitalité et de dynamisme pour une commune et pour nos écoles rurales. Le second pilier est d'offrir un mode de garde d'enfants aux familles, le nombre de places chez les nounous du territoire étant très insuffisant. Le troisième et dernier pilier est de préserver le patrimoine communal dans un esprit de transmission aux futures générations du village.

Après de multiples contacts de professionnels, études de faisabilité et élaboration de scénarios d'aménagement, le projet de rénovation de la Cure en 2 logements à basse consommation a été adopté à la majorité par 8 voix contre 2 par l'ancien Conseil Municipal. Un premier marché public de maîtrise d'œuvre a été lancé par le Maire précédent et le choix de l'architecte maître d'œuvre pour ce projet a été entériné par le Conseil municipal de l'époque le 5 décembre 2017. L'ancien Maire a dans la suite lancé le marché public des travaux, au terme duquel les artisans ont été retenus par l'architecte en décembre 2019. La crise sanitaire du COVID et les élections municipales de Cortevaix ont stoppé la poursuite du projet. Votre nouveau Conseil Municipal, entré en fonction le 4 juillet 2020, a décidé en séance du 31 août 2020 à la majorité, de poursuivre ce projet de réhabilitation de la Cure en deux logements communaux, dont un serait loué à des assistantes maternelles organisées en MAM privée.



Qu'est-ce qu'une MAM ?

Depuis 2010, les assistantes maternelles agréées par les services publics de la Protection Maternelle Infantile (PMI) ont la possibilité de se regrouper et d'exercer leur métier en dehors de leur domicile, dans des locaux appelés "**Maisons d'assistantes maternelles**" ou MAM. Il s'agit d'une structure privée dont la spécificité d'accueil est la possibilité pour une nounou de confier l'enfant à une autre nounou de la MAM, en cas d'absence, d'urgence ou de maladie par exemple. Ainsi, les parents ont la certitude que leurs enfants sont pris en charge.

Mais pourquoi pas une MAM dans les locaux de la Mairie, comme proposé par certains habitants ?

Parce que ceux-ci sont loués au SIVOS du RPI Jean Tardieu (Syndicat de gestion de nos écoles rurales) depuis 1981 et qu'il n'est pas envisagé par l'équipe municipale de déposséder le SIVOS de ces locaux à vocation scolaire et périscolaire. En effet, une partie de ces locaux accueille une garderie périscolaire et l'autre partie - l'ancienne classe de l'école - est toujours équipée, notamment de tableaux noirs et d'un tableau numérique interactif, et abrite actuellement le secrétariat du SIVOS ainsi qu'une salle de réunion. **Arrêter cette location reviendrait à supprimer non seulement un service de garderie périscolaire essentiel aux familles du territoire, mais cette décision ôterait également à la commune toute opportunité de réouverture de l'école de Cortevaix**, en cours d'étude du fait de l'arrivée massive d'enfants à scolariser l'année prochaine.

Quel est l'intérêt du projet Cure ?

Cortevaix restait à la traîne au sein de la Communauté de communes du Clunisois. Par ce projet ambitieux, notre commune devient ainsi un partenaire considéré par les villages et gros bourgs

alentours. Garderie d'enfants, logements pour familles et personnes à mobilité réduite, parc public et jardin collectif, verger conservatoire et îlot vert de fraîcheur pour l'été, préservation du patrimoine communal, investissement rentable, ... c'est un vrai lieu de **rassemblement intergénérationnel** et une **source de dynamisme** offerts aux Cortevaisiens !

Mais ce projet de rénovation de la Cure ne va-t-il pas mettre en péril les finances de la commune et augmenter nos impôts locaux ?

Comme exposé dans l'article en page 5-6, les finances de la commune sont saines. L'obligation de toute commune est d'assurer bien-être et sécurité à ses habitants. Pour cela, l'équipe municipale élue est chargée d'orienter les dépenses en fonction des besoins de la population mais elle doit aussi et surtout, investir pour assurer l'avenir et l'attrait du village. Vendre les biens communaux est une stratégie qui peut effectivement rapporter de l'argent à très court terme à une commune, **mais imaginez une ferme sans terre !** Votre Conseil municipal a fait le choix de protéger son patrimoine historique immobilier et environnemental en rénovant notamment l'ancienne Cure, pour qu'à l'avenir, les futures générations en aient la jouissance.

Le coût de ce projet s'élève à 329 214€ dont 24 217€ ont déjà été payés. Un total de 166 394€ de subventions avait été accordé à la commune, soit plus de 50% du coût du projet. Malheureusement, le fait d'avoir « *trainé des pieds* » entre 2017 et 2019 a fait perdre 25% de ces subventions acquises, soit 41 950€. Le lancement des travaux était indispensable, sous peine de perdre les 124 444€ de subventions restantes et les frais d'études déjà payés. Les travaux de rénovation énergétiques ainsi que la préservation du patrimoine architectural

REHABILITATION DE LA CURE		
Coût Projet Cure à financer	A	329 214
Total subventions accordées entre 2016 et 2019		166 394
Subventions perdues (dépassement délai)		-41 950
Subventions accordées en 2021 (d'autres demandes sont en attente)		35 000
Solde subventions accordées au 23/03/2021	B	159 444
Reste à charge sans emprunt	C=A-B	169 770
Emprunt contracté	D	150 000
Autofinancement	C-D	19 770

sont des actions fortement encouragées par le département de S-&-L et par la région Bourgogne-Franche-Comté ; 35 000€ supplémentaires viennent d'être accordés à la commune et d'autres subventions devraient encore s'ajouter.

La commune a contracté un emprunt de 150 000€ sur 15 ans, à un taux historiquement bas de 0,34%, afin de boucler le projet Cure. La commune sera ainsi libre de financer d'autres projets sur son budget.

Le coût de cet emprunt ne pèsera nullement sur les finances communales ni sur les impôts des habitants puisque les mensualités d'emprunt seront intégralement remboursées par les loyers mensuels des 2 logements.



Dès lors, même si les dernières subventions attendues n'étaient pas accordées, il resterait seulement 19 770€ à la charge de la commune pour ce projet. Cette somme figure déjà dans les réserves budgétaires 2021 et ne pèsera donc pas sur les budgets suivants.

Oui mais, si les logements ne sont pas loués ou si les locataires ne payent pas leurs loyers ?

L'équipe municipale étant prudente avant toute décision, une simulation de viabilité du projet Cure a été réalisée avec un manque de loyers (plusieurs mois sans loyers) de 15% pour chacune des 15 années d'emprunt. La conclusion est que le projet est rentable dès la première année pleine. A partir de la 16^{ème} année, 100% des loyers alimenteront les

caisses de la commune. **Le bâtiment de l'ancienne Cure sera remis à neuf fin 2021 et il prendra ainsi de la valeur d'ici quelques mois sans que sa réhabilitation ne coûte un euro de plus aux habitants sur les budgets et années à venir.**

On parle d'une action juridique lancée contre ce projet. Qu'en est-il ?

Oui, une requête du « collectif contre le projet de MAM dans la Cure de Cortevaix » a été déposée contre la commune. La procédure est en cours. La Mairie a fourni les éléments requis au Tribunal Administratif qui jugera l'affaire. Cependant, la Mairie continue de travailler sur ce projet car les travaux peuvent légalement se poursuivre. Suite à cette procédure, les frais d'avocat entacheront malheureusement le budget fonctionnement de la commune.

Que va-t-il advenir du parc de la Cure ? Va-t-il être réservé aux locataires des logements de la Cure ? Et qui va l'entretenir ?

Le vaste parc de la Cure fait partie intégrante du patrimoine environnemental de la commune et l'équipe municipale souhaite que les habitants puissent jouir de cet espace vert. **A terme, la majeure partie du parc sera ouverte au public.** Le projet consiste en une restructuration écologique du parc arboré en privilégiant des méthodes paysagiques novatrices. Un jardin-verger s'inspirant de techniques permacoles et agroécologiques pourrait ainsi voir le jour.

AVIS DE RECHERCHE

LA MAIRIE DE CORTEVAIX
RECHERCHE UNE ASSISTANTE
MATERNELLE OU PERSONNE
SOUHAITANT LE DEVENIR
POUR LA CRÉATION D'UNE MAM AU
SEIN DU BÂTIMENT DE LA CURE EN
COURS DE RÉNOVATION.
**CADRE DE TRAVAIL AGRÉABLE EN
PERSPECTIVE !**

Budget communal



1. Principes généraux et résultat :

Le budget communal est composé de deux sections :

A. La section de fonctionnement, financée principalement par :

Produits de services (*affouages, concessions, fermages*), Impôts et taxes (*foncier, locatif, intercommunalité*), Dotations et participations (*Etat et Intercommunalité*), Autres (*Loyers*), Produits financiers, Produits exceptionnels.



Soit en 2020 un total des recettes de 202 868.63 € diminué des dépenses de 146 174.75 €, ce qui donne un résultat **excédentaire** de fonctionnement de **56 693.88 €**.

B. La section d'investissement, financée principalement par :

FCTVA (*Remboursements de TVA*) et auto financement (*transfert de l'excédent de fonctionnement*), Subventions (Etat, Région, Département, et Communauté de communes) et Emprunts.



Soit en 2020 un total de recettes de 52 585.41 € (dont 28 250€ de subventions encaissées pour la cure) diminué par des dépenses de 56 935.92€, ce qui donne un résultat **déficitaire** de **-4 350.51 €**. (déficit en grande partie dû par la voirie : **38 185 €**, engagés par l'ancienne équipe municipale)

Résultat final de l'exercice 2020 est excédentaire de **52 343.37 €**

2. Principes de bonne gestion :

Le résultat de fonctionnement doit servir à financer et valoriser le patrimoine de la commune.

Fin 2019, l'excédent cumulé des deux sections était de **171 738.32 €**, ce qui fait un cumul en 2020 après affectation du résultat de : **212 456.21 €**

Or ce résultat n'a pas été affecté pour financer le budget cure, voté antérieurement mais non réalisé.

Etait-ce le résultat d'une bonne gestion ?

Non. Hormis les dépenses engagées pour l'exercice suivant (voir ci-dessous), ces excédents non utilisés, auraient pu servir aux nombreux travaux d'entretien des bâtiments communaux, ou encore être investis dans le projet cure par exemple, ce qui aurait, par ailleurs, évité la **perte de 41 950€** de subventions pour délais dépassés.

En 2020 la nouvelle mandature a pris ses fonctions en juillet, et a repris les dossiers et réglé les dépenses engagées par l'ancienne municipalité, à savoir **62 006 €**, définis comme suit :

- La voirie : 38185 €
- Les poteaux incendie : 10246 €
- La numérotation des rues : 3533 €
- Ecole de Mont : 4537 €
- Les travaux relatifs au mur des Fontaines engagé en 2020 et payé en 2021 : 5505 €
- Et la reprise du programme cure engagé par l'ancienne municipalité et non réalisé.

Suite au recours déposé par un collectif de la commune auprès du tribunal administratif, un mémoire en défense a été établi. Une ligne de dépenses pour charges d'honoraires d'avocats va être provisionnée.

3. Pourquoi emprunter ?

- ➔ **Contrairement à ce qu'on penserait, une commune non endettée pour l'entretien de son patrimoine et qui n'a pas de projets n'est absolument pas un gage de bonne gestion communale.**
- ➔ Car la commune n'est pas endettée au 31/12/2020, alors que la moyenne de la strate des communes de même importance est égale à 551€ par habitant (en 2019).
- ➔ Car les taux d'emprunt sont historiquement bas actuellement.
- ➔ Car la commune risquait de perdre des dotations de l'Etat et d'autres collectivités publiques, ce qui est dangereux à court et long terme.
- ➔ Car toutes les conditions économiques sont réunies pour contracter un emprunt.
- ➔ **Car enfin, une commune qui n'entretient pas ses bâtiments communaux, ses équipements et qui n'investit pas pour sa jeunesse et son avenir est une commune qui se meurt.**

Village Vivant – Divers



Circuits courts | production locale | digital

Lancement de la plateforme fraisetlocal.fr pour trouver des produits frais et locaux, en vente directe près de chez vous

Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, en partenariat avec les Chambres d'agriculture, a annoncé mardi 12 janvier 2021 l'ouverture de la plateforme « **Frais et local** », qui permet de localiser facilement sur une carte interactive, des producteurs et leurs points de vente.

Il est possible d'affiner la recherche :

- par produit : fruits et légumes, viandes et poissons, crèmerie, boissons alcoolisées et jus, épicerie et autres,
- par type de point de vente des producteurs : vente à la ferme, point de retrait, magasin de producteurs, marché de producteurs, vente uniquement par Internet,

-par réseaux partenaires.

Cette plateforme a pour ambition d'offrir un point d'entrée unique pour le consommateur en invitant les réseaux et producteurs proposant de la vente directe à se joindre à cette démarche. Une adresse mail est disponible pour les réseaux qui souhaitent rejoindre la plateforme : relation-plateforme@agriculture.gouv.fr. Dans un second temps, une nouvelle version permettra aux producteurs, à des points de vente individuels et aux autres plateformes de vente directe de s'inscrire directement sur la plateforme « Frais et local ».

Projets en cours | soutien scolaire | chantiers

Les moutons ont pris place sur nos teppes !

Suite à l'appel lancé par la commune, un berger d'Ameugny a fait part de son intérêt.

Après échanges puis signature d'une convention de mise à disposition basée sur les directives du Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne, ses moutons ont été installés dans le grand parc clôturé des teppes.

Grâce à cette technique pastorale, les pelouses calcaires ou « pelouses sèches » ancestrales des lieux vont pouvoir se régénérer.

La valeur paysagère et patrimoniale de ces pelouses est très élevée - certains groupements végétaux sont rarissimes ; et de nombreuses espèces - animales et végétales - qu'elles hébergent sont remarquables. Leur rôle dans le maintien de la biodiversité est très important.

N'hésitez pas à aller contempler le résultat évolutif du travail de ces moutons au cours d'une balade sur les teppes. **Merci par avance de ne pas les effrayer ni de les nourrir et de bien vouloir tenir vos chiens en laisse lorsque vous passez à proximité.**



Offre de soutien scolaire

Mme Hampson, résidente britannique depuis plus de trente ans à Confrançon, se propose d'apporter un soutien scolaire aux enfants de la commune **en langue anglaise**.

Des entretiens amicaux avec des personnes - adolescents et adultes - souhaitant améliorer leur pratique orale de cette langue peuvent également être envisagés.

Toute personne intéressée est invitée à se faire connaître en mairie afin de pouvoir organiser un emploi du temps avec Mme Hampson.



Réfection de mur effondré à Mont

Réfection du mur de soutènement effondré du chemin des Fontaines pour la sécurité des usagers. Les arbres en partie responsables de l'effondrement ont été coupés et le mur de pierres sèches remonté.



BILAN

BILAN DES ACTIONS EFFECTUEES DEPUIS 8 MOIS

Dans cet article, nous allons dresser un point de situation des actions effectuées depuis le mois de juillet dernier.

Il est évident que nous ne parlerons pas des actes courants de gestion administrative et financière de la Commune qui sont le lot commun de toute administration, ni des multiples réunions extérieures auxquelles ont assisté le maire, les adjoints et les conseillers municipaux au niveau de la Communauté de Communes du Clunisois, des différents syndicats : des eaux, des ordures ménagères, de l'assainissement collectif et non collectif, de l'électricité, des écoles primaires et secondaire etc...etc... etc... et il y en a encore tout un catalogue.

Nous nous bornerons donc à parler de ce que nous faisons au sein de la Commune, des Conseils Municipaux et des Commissions qui travaillent assidûment, sachant que les décisions prises seront mises en œuvre, pour certaines, dans un cadre pluriannuel.

BILAN CHIFFRE ET EXPLIQUE

– Conseils municipaux : 10 réunions

Chaque Conseil municipal étant ouvert au Public, nous n'en parlerons pas ici si ce n'est pour vous y inviter chaque fois qu'il a lieu.

De plus, les compte-rendus des Conseils municipaux sont affichés durant un mois environ sur les panneaux municipaux et sont tous mis en ligne sur le site web de la Commune.

–Commissions :

– Voirie-Chemins de randonnée : 2 réunions

Après avoir effectué un bilan de la voirie communale, il a été décidé qu'aucun travail important de voirie ne serait fait cette année. Quelques nids de poule ont été rebouchés dès le mois d'août par des bénévoles.

–Cimetière : 2 réunions

En liaison avec la mairie, la commission a commencé à effectuer un travail de fond pour vérifier que l'ensemble des emplacements

correspond au plan informatique et répertorier précisément les tombes en déshérence.

–Cadre de vie sociale : 2 réunions

Après établissement de la liste des personnes susceptibles de recevoir un coffret gourmand pour Noël 2020, la distribution des colis a été faite par des bénévoles. En effet, compte tenu des mesures imposées, suite au COVID et à la fermeture des restaurants, le repas traditionnel des Anciens n'a pu avoir lieu.

–Bois et affouages : 3 réunions

La commission, avec l'aide de l'Office National des Forêts, a, comme chaque année, déterminé la zone d'affouages puis elle a tiré au sort les parcelles en présence des personnes qui s'étaient déclarées preneuses d'un lot. Ainsi, 8 lots ont été attribués.

–Budget-Finances : 1 réunion

Les membres se sont réunis pour arrêter les Comptes de 2020 et préparer le Budget Primitif 2021, les deux ayant été approuvés par le Conseil municipal du 5 février 2021.

–Assainissement : 2 réunions

Un bilan de l'état des différentes lagunes recevant les eaux usées du Bourg et de Confrançon a été effectué et un contrôle des eaux par un technicien du Conseil Départemental a été fait, montrant que la situation était normale.

La Commune devra transférer sa compétence assainissement au profit de la Communauté de Communes du Clunisois d'ici le mois de juillet prochain dans le respect des directives de l'Etat.

– Prévention-sécurité-Sécurité routière : 3 réunions

Des référents ont été désignés dans chacun des hameaux et du bourg. Ils sont le relais de la mairie en cas de problème grave.

Concernant la sécurité routière, la Commission a repris les dossiers des années antérieures qui n'avaient pu être finalisés pour des raisons budgétaires. Cela concerne en particulier la traversée de Confrançon, afin d'y limiter la vitesse.

Nous avons convenu d'étendre cette étude à la traversée de la rue des Mûriers à Confrançon ainsi qu'à la traversée de Mont.

Une partie du travail technique a été fait mais il manque les avis de la Direction Départementale des Routes et de l'Agence Technique Départementale.

Le prochain travail consistera à chiffrer ces travaux, à déterminer si et quand nous pouvons les faire après en avoir délibéré avec le Conseil.

–Bâtiments communaux: 4 réunions

Après un état des lieux sérieux, il sera proposé au Conseil, que le toit du logement de Mont soit révisé, que les chenaux soient changés et que le portail soit sablé, repeint et reposé cette année. Il en sera de même pour le toit

du local cantonnier. Nous sommes en attente de devis pour pouvoir lancer ces travaux.

D'autres travaux d'entretien des bâtiments communaux seront lancés dans les années futures.

– Communication-Relations Publiques-Informatique : 3 réunions

Comme vous pouvez le constater, cette commission a beaucoup travaillé, souvent en petit comité, pour alimenter le site Web de la commune, mais également pour éditer les bulletins d'information : celui du mois de décembre dernier et celui-ci.

Les volets relations publiques et informatique ont, pour l'instant été mis en sommeil, l'un à cause des mesures COVID (nous n'avons pu inaugurer le sentier de découverte, par exemple...) et l'autre par manque de moyens. Nous ne désespérons pas de les mettre en œuvre l'an prochain ou l'année d'après.

–Aménagement de la cure : 2 réunions

Les travaux ont démarré début février et devraient se poursuivre jusqu'à la fin de l'année . Nous laissons au lecteur le soin de découvrir l'article de ce bulletin qui répond aux questions que peuvent se poser, à juste titre, les habitants de notre commune.

Il y aurait encore beaucoup à dire, mais la place va nous manquer

Nous espérons que le tour d'horizon des différentes actions majeures qui ont été réalisées depuis le mois de juillet dernier et qui vont se poursuivre dans les mois et les années à venir vous ont permis de voir que tous ensemble nous pouvons améliorer la vie de notre Commune. Beaucoup de chantiers sont en cours et d'autres nous attendent.

Il nous suffit de continuer à travailler pour les réaliser.

Nos joies et nos peines

NOS JOIES

Des bébés sont nés en 2020 depuis la sortie du 1er confinement. Aussi nous nous faisons une joie de vous annoncer leur naissance ainsi que la première de 2021

Côme MENETRIER GELIN

Né le 06/05/2020

fil de Jeffrey MENETRIER et Dorine GELIN
au Bourg

Ethan BELLINI

Né le 14//06/2020

fil de Erwan BELLINI et Lucie née DE BARROS
à Confrançon

Grace Rose GALLAND

Née le 11/10/2020

fil de Joffrey GALLAND et Justine ROZE
à Mont

Timothée DUMONT

Né le 12/01/2021

fil de Didier DUMONT et Séverine BIANCHI
à Confrançon

NOS PEINES

Michel COMMERCON

est décédé le 30/12/2020 à l'âge de 87 ans
il était le papa de Sylvie Descombes
ancienne institutrice de Cortevaix.